

Paris, le 12 OCT. 2021

 Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, **le cinquième envoi** qui couvre la période comprise entre le **20 septembre et le 26 septembre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

*Très amicalement*

  
Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale  
Député du Finistère  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75007 PARIS



GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rapport au Parlement Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés Point n° 5 – du 20 au 26 septembre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi ».

Le présent document établit un **cinquième point d'étape** (du 20 au 26 septembre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

### 1 - Approche proposée

Le passe sanitaire doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, puis depuis le 9 août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises<sup>1</sup>. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

**La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.**

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, de mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

**Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.**

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

**Fréquence de mise à jour :** La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement<sup>2</sup>.

## 2 - Suivi hebdomadaire des paiements par cartes bancaires CB et remontée des organisations professionnelles

**Tableau – mise en place du passe sanitaire**

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est égal supérieur à 12 ans
Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels,	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m <sup>2</sup> (sur décision du préfet en raison de ses conditions	

<sup>1</sup> À titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

<sup>2</sup> À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

	festivals, foires et salons, discothèques.		sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

### **Note de conjoncture de l'Insee**

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee soulignait que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs étaient mobilisés par l'Insee :

- Les données de cartes bancaires : l'Insee indiquait qu'elles « suggèrent que le passe sanitaire aurait eu un impact temporaire dans certaines activités de loisirs, un impact modéré et sans doute également transitoire dans les restaurants, et pas d'impact dans les transports. Ces effets, quand ils sont décelables, sont néanmoins sans commune mesure avec les chutes drastiques d'activité enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques ». Un encadré était consacré à la mesure des impacts du passe sanitaire via ces données CB.
- Les requêtes sur Google : l'Insee « distingue fin juillet et début août des inflexions à la baisse pour [les champs « restaurant » et « cinéma »], sans toutefois pouvoir les associer avec l'instauration du passe sanitaire, dans la mesure où les requêtes associées à ces mots-clés étaient déjà orientées à la baisse les semaines précédentes ; de plus, elles semblent repartir à la hausse fin août ».
- Le climat des affaires dans les services : l'Insee notait qu'il restait au-dessus de sa moyenne de long terme mais s'était tassé pendant l'été, ce qui pouvait refléter des inquiétudes face au passe sanitaire, ou plus largement à la quatrième vague.

Dans sa [note de conjoncture publiée le 6 octobre](#), l'Insee mentionne peu l'impact du passe sanitaire (5 fois contre 24 dans son point du 7 septembre, malgré un encadré dédié au tourisme) **soulignant ainsi en creux son effet limité sur l'économie nationale**. Elle souligne néanmoins qu'en août « les dépenses des résidents en restauration, spécifiquement, apparaissent moins dynamiques que l'ensemble des dépenses touristiques, en lien probable avec l'instauration du passe sanitaire ». L'Insee s'appuie essentiellement sur les données de cartes bancaire, indiquant que « [dans] la restauration, les montants de transactions CB apparaissent [...] très dynamiques en juillet 2021. Ils sont également en hausse en août 2021, mais légèrement en retrait, probablement en lien avec l'instauration du passe sanitaire ». Enfin, l'institut constate qu'en septembre, « l'évolution des transactions par carte bancaire CB [...] se redresse légèrement dans la restauration ».

L'Insee estime que la branche « Hébergement et restauration » a connu un recul de son niveau d'activité, comparé à la période d'avant crise, de 11 pts en août par rapport à juillet, en lien avec une consommation des ménages qui reculerait de 9 pt dans cette branche. La branche « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles) verrait quant à elle un recul de 3 pts en activité et d'1 pt en consommation. Pour ces deux branches, le niveau de juin serait dépassé dès septembre et l'activité de ces deux branches continuerait de se redresser au 4<sup>e</sup> trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement discernable en août, même si les transports resteraient à un niveau d'activité dégradé, et que le commerce aurait vu un recul temporaire de la consommation des ménages en

juillet (principalement dû aux moindres ventes d'automobiles et d'habillement; on peut l'interpréter comme un contrecoup après les fortes hausses liées aux réouvertures en mai-juin).

#### Estimations puis prévisions Insee du 6 octobre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

Activité	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 <sup>e</sup> trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	-1	-2	-2	-1
Transports et entreposage	-12	-8	-7	-8	-8
Hébergement et restauration	-25	-16	-27	-17	-9
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-14	-10	-13	-12	-8

Consommation des ménages	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 <sup>e</sup> trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3	-5	1	1	1
Transports et entreposage	-35	-22	-16	-16	-10
Hébergement et restauration	-16	-11	-20	-17	-10
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-11	-9	-10	-9	-4

#### Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire depuis le 21 juillet

**Les dépenses par cartes bancaires ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet.** Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août.

Dans le détail, les dépenses par cartes bancaires en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

**Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par cartes bancaires** (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

**Pour les clubs et activités sportives, on observe une atténuation de l'effet rebond** les semaines du 16 au 22 août puis du 23 au 29 août (-13 pt après -11 pt), qui semble se stabiliser la semaine du 30 août au 5 septembre (+0 pt) mais progressent de nouveau la semaine du 6 au 12 septembre

(+14 pt). Les semaines du 13 au 19 septembre et du 20 au 26 septembre, elles sont globalement stables, respectivement à +34 % et +28 % de leur niveau de 2019 à la même période. Les dépenses dans les **aquariums/zoos/parcs d'attraction** évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois (+13 pt après +10 pt, -65 pt<sup>3</sup>, +38 pt, +15 pt et -7 pt). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019**, et au-dessus de leur niveau durant la période de référence pour les clubs et activités sportives.

Après avoir légèrement baissé fin juillet, **les dépenses dans les théâtres et concerts progressent depuis début août**, malgré un léger recul en fin de mois. **Globalement stables depuis trois semaines**, elles évoluent à -15 % de leur niveau de 2019 à la même période la semaine du 20 au 26 septembre (-4 pt par rapport à la semaine précédente, après +3 pt et +9 pt), soit un niveau équivalent à celui au moment de la mise en place du passe sanitaire.

Concernant le **cinéma**, les dépenses par carte bancaire avaient baissé avant l'instauration du passe sanitaire et avaient poursuivi leur baisse après l'instauration du passe, atteignant la semaine du 9 au 15 août à -49 % par rapport à la même période en 2019, pour ensuite rebondir nettement. **Depuis fin août, elles connaissent une évolution heurtée** autour de leur niveau aux mêmes périodes en 2019, ce qui pourrait en partie refléter le calendrier de sortie des films. **La semaine du 20 au 26 septembre, elles étaient à -2 % de leur niveau de 2019** à la même période après +32 %, -5 %, +6 % et -12 % (-30 pt par rapport à la semaine précédente après +37 pt, -9 pt, +18 pt et -13 pt). Les dépenses dans le cinéma se trouvent de nouveau sous leur niveau pré-passe sanitaire.

Le **rebond des dépenses** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions. Cette adaptation se voit à la fois dans la progression de la vaccination, et dans le nombre de tests réalisés.

### **Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août**

Dans les **transports** de voyageurs, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur du passe (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un **rebond la semaine du 30 août au 5 septembre et une stabilisation depuis. La semaine du 20 au 26 septembre, les dépenses sont à -19 % de son niveau de 2019** à la même période, **mais au-dessus de son niveau pré-passe sanitaire** (-5 pt par rapport à la semaine précédente après -2 pt et +0 pt). Les dépenses en **transports aériens** sont restées à des niveaux très bas sur toute la période, sans impact visible du passe sanitaire (dont l'extension n'a affecté que les trajets internes à la métropole, les autres vols étant soumis à d'autres exigences) ; cependant, il faut souligner la grande différence entre ces données CB et les données de flux de passagers du transport aérien, qui montrent une reprise beaucoup plus nette pendant l'été – cf. focus *infra*.

**Pour la restauration<sup>4</sup>**, concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, **on observe une baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une stabilité depuis**. Durant la semaine du 20 au 26 septembre, les dépenses restent quasi-stables

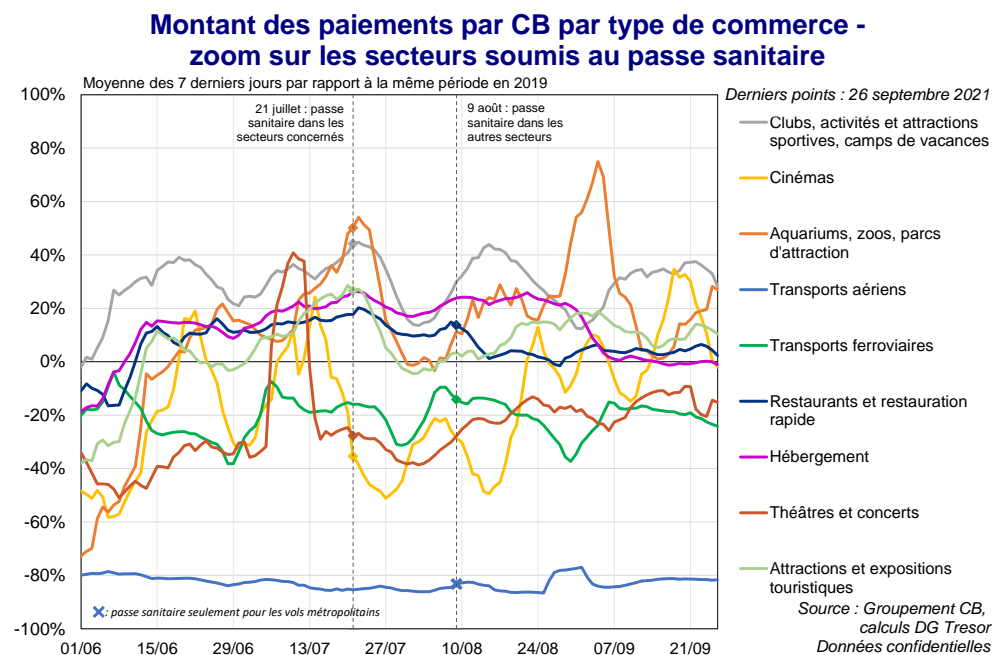
<sup>3</sup> Cette forte baisse s'explique par un effet de base : le pic à +38 pt la semaine du 30 août au 5 septembre par rapport à la semaine du 23 au 29 août s'explique par un effet de base puisqu'en 2019, les dépenses dans les aquariums/zoos/parcs d'attraction ont beaucoup plus fortement baissé suite à la fin des vacances et à la rentrée scolaire qu'en 2021, d'où une hausse en trompe l'œil, qui se traduit la semaine suivante par une forte baisse.

<sup>4</sup> L'analyse a été modifiée pour ne concerner que les restaurants et la restauration rapide ; la restauration collective et les cafés/bars/boîtes de nuit/discothèques ont été enlevés de l'agrégat « restauration ».

(-3 pt par rapport à la semaine passée après +0 pt, +1 pt et +3 pt), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (+2 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire (à +14 %).

### Total des dépenses par cartes bancaires

Alors que les dépenses totales par cartes bancaires, tous secteurs confondus, étaient stables les deux premières semaines d'août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles ont ensuite baissé les deux dernières semaines d'août (respectivement de 5 pt et 6 pt), tout en demeurant supérieures de +7% au niveau de 2019 à la même période. **Durant les trois premières semaines de septembre, les dépenses sont restées stables, autour de +13 % de leur niveau en 2019** à la même période. **La semaine du 20 au 26 septembre, les dépenses totales ont légèrement baissé (-7 pt), à +6 % de leur niveau de 2019** à la même période.



NB : les périmètres des agrégats « Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances » et « Restaurants et restauration rapide » sont légèrement différents de ceux des agrégats « Colonies, camps de vacances ou activités sportives » et « Restaurants », précédemment utilisés. Un agrégat « Théâtres et concerts » a par ailleurs été rajouté.

**Dans l'ensemble, il devient difficile de distinguer, dans les données récentes, un impact du passe sanitaire. Cet impact est soit disparu, soit plus faible que les fluctuations de court terme. Les dépenses dans la plupart des secteurs concernés ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux pré-passe sanitaire. Seule la restauration n'a pas montré de net signe de rebond et n'a pas encore regagné les niveaux de dépense pré-passe sanitaire.**

### Remontées des organisations professionnelles (au 4 octobre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. La mise en place du passe sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité du secteur en France. En effet, avant sa mise en place, le mois d'août suivait une tendance proche de celle de 2020. L'activité a ensuite ralenti sur les deux semaines suivantes, avant de reprendre sur la dernière semaine d'août. Au global, depuis la réouverture du 9 juin dernier et jusqu'au 31 août, la reprise du secteur se confirme avec une croissance des réservations de +10% par rapport à la même période en 2020 (données TheFork), portée par la reprise du tourisme et l'ouverture des frontières.
- Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistrent des pertes importantes depuis la mise en place du passe sanitaire. De la semaine 29 jusqu'à la semaine 36, la baisse des entrées hebdomadaires par rapport aux semaines équivalentes de 2019 ne se résorbe pas, oscillant entre -51 % (semaines 30 et 32) et -16 % (semaine 34). Après quelques semaines de divergence avec les données carte bleue en août (du 16 au 22 puis du 30 août au 5 septembre notamment), les données de billetterie, qui reflètent précisément la réalité de la fréquentation, laissent entrevoir une amélioration : du 13 au 19 septembre (semaine 37), pour la première fois depuis mi-juillet, la fréquentation est supérieure à celle de 2019 (+8 %). Mais cette amélioration a été de courte durée : la fréquentation des salles de cinéma est de nouveau inférieure à celle de 2019 à hauteur de -8 % semaine 38 (du 20 au 26 septembre) et surtout de -28 % semaine 39 (du 27 septembre au 3 octobre). Les **établissements patrimoniaux nationaux** ont enregistré une baisse accentuée par rapport à 2019, la première semaine de mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet, contre -49 % les deux semaines précédant la mise en place du passe). Les données de fréquentation des semaines suivantes jusqu'au 3 octobre témoignent d'une chute des fréquentations d'ampleur stable par rapport à 2019 (oscillant entre une baisse de -45 % semaine 31 et 32 par rapport à 2009 et -57 % semaine 37, du 13 au 19 septembre).
- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « passe sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même



si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du passe sanitaire au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui se reprennent en août.

Tableau – évolution des dépenses par cartes bancaires<sup>5</sup>

Secteurs  (établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)	Date de mise en place du passe sanitaire	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août (b)	Du 2 au 8 août (c)	Du 9 au 15 août (d)	Du 16 au 22 août (e)	Du 23 au 29 août (f)	Du 30 au 5 septembre (g)	Du 6 au 12 septembre (h)	Du 13 au 19 septembre (i)	Du 20 au 26 septembre (j)	Intervalle de variation au cours de la période de référence  [semaine la plus basse-semaine la plus haute]	Différence entre la dernière semaine et la période de référence  (j - a)
		en écart à la même période en 2019											
Services de transport	9 août	-18%	-19%	-5%	<b>-6%</b>	<b>-12%</b>	<b>-21%</b>	<b>-12%</b>	<b>-12%</b>	<b>-14%</b>	<b>-19%</b>	[-26% ; -12%]	-1
<i>dont transports aériens*</i>	9 août	-83%	-86%	-85%	<b>-84%</b>	<b>-86%</b>	<b>-78%</b>	<b>-84%</b>	<b>-82%</b>	<b>-81%</b>	<b>-82%</b>	[-85% ; -82%]	1
<i>dont transports ferroviaires</i>	9 août	-22%	-29%	-12%	<b>-14%</b>	<b>-20%</b>	<b>-36%</b>	<b>-19%</b>	<b>-17%</b>	<b>-20%</b>	<b>-24%</b>	[-34% ; -16%]	-2
Restaurants et restauration rapide	9 août	14%	10%	15%	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>1%</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>	<b>5%</b>	<b>2%</b>	[11% ; 17%]	-12
Aquariums, zoos, parcs d'attraction, cirques	21 juillet	22%	<b>-1%</b>	<b>7%</b>	<b>24%</b>	<b>17%</b>	<b>33%</b>	<b>69%</b>	<b>4%</b>	<b>14%</b>	<b>27%</b>	[10% ; 34%]	5
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21 juillet	31%	<b>14%</b>	<b>26%</b>	<b>44%</b>	<b>33%</b>	<b>20%</b>	<b>20%</b>	<b>35%</b>	<b>34%</b>	<b>28%</b>	[25% ; 37%]	-3
Cinémas	21 juillet	-12%	<b>-31%</b>	<b>-26%</b>	<b>-49%</b>	<b>1%</b>	<b>-12%</b>	<b>6%</b>	<b>-5%</b>	<b>32%</b>	<b>-2%</b>	[-19% ; -5%]	10
Théâtres et concerts	21 juillet	-14%	<b>-38%</b>	<b>-30%</b>	<b>-23%</b>	<b>-14%</b>	<b>-18%</b>	<b>-23%</b>	<b>-14%</b>	<b>-12%</b>	<b>-15%</b>	[-34% ; 39%]	-1
Attractions touristiques et expositions	21 juillet	12%	<b>-4%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>	<b>17%</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	[-1% ; 23%]	-2
Total des montants payés par CB (secteurs présentés)	/	0%	-5%	5%	-1%	-2%	-8%	-2%	-2%	-2%	-7%	[-5% ; 4%]	-7
Total des montants payés par CB (tous secteurs confondus)	/	9%	8%	18%	18%	13%	7%	12%	13%	13%	6%	[0% ; 18%]	-3

<sup>5</sup> Les nombres en gras correspondent aux dépenses par cartes bancaires dans les secteurs où le passe sanitaire était en vigueur pour les dates mentionnées en haut de chaque colonne. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par cartes bancaires, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

\* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période. Les données de paiement par cartes bancaires pour les vols peuvent différer sensiblement des données de trafic – cf. focus infra.

**À noter :** Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (cartes bancaires CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration) : voir les précisions supra pour le secteur de la restauration.
- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.

### **Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC**

Les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien et les données sur le trafic aérien apportent des informations complémentaires et peuvent donc différer.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Les dépenses par carte bancaire peuvent apporter une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.) ; l'utilisation d'avoires accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les dépenses par carte bancaire et les données sur le trafic aérien. Enfin, les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à une partie des achats de billets d'avion depuis la France (seule une partie des achats en ligne est incluse, selon la localisation et le système de paiement), incluant une partie des vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire.

Ainsi les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent apporter une vision plus adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles.

D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation les premières semaines de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019.

**Tableau – évolution du trafic aérien**

	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août (b)	Du 2 au 8 août 2021 (c)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence
		en écart à la même période en 2019									[semaine la plus basse-semaine la plus haute]	(j - a)
Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains	-31%	-17%	-16%	-14%	-14%	-12%	-21%	-22%	-24%	-24%	[-24% ; -42%]	7

Source : DGAC, calculs DG Trésor



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COVID-19

## Suivi des indicateurs

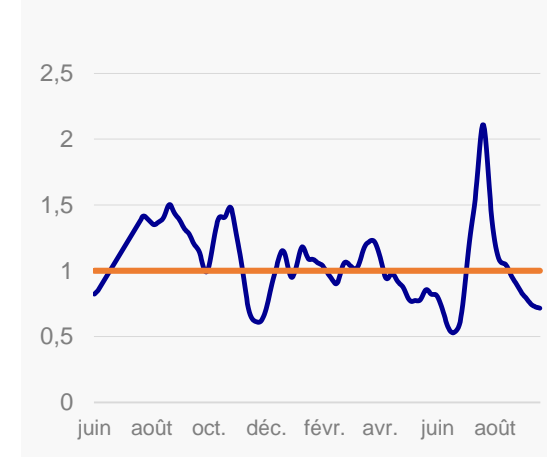
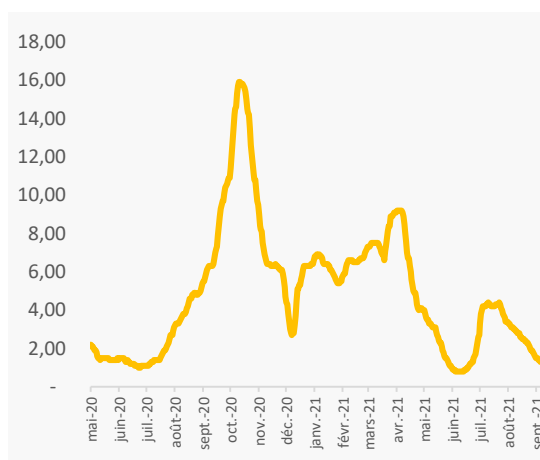
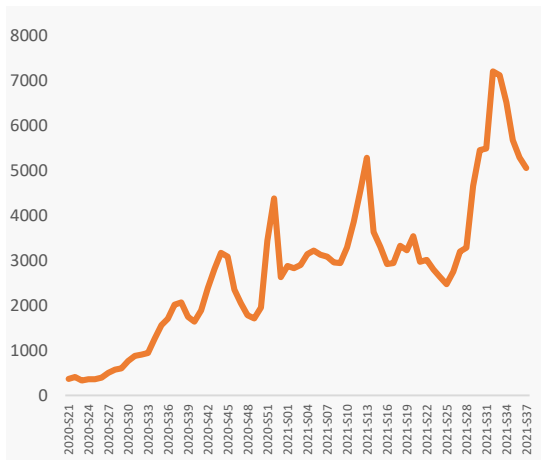
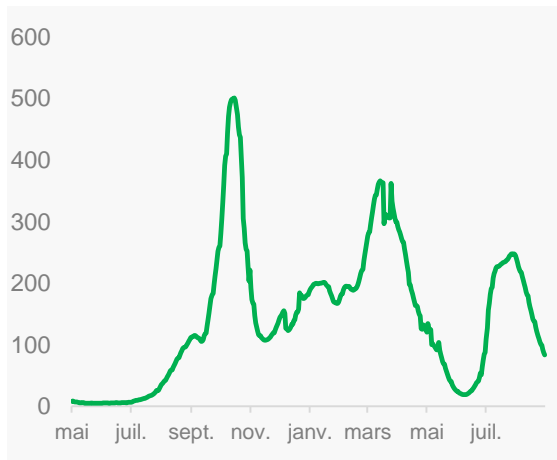
*Données disponibles à date du  
27/09/2021*

29 septembre 2021



# Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

## Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

**58,7 (-22,7%)**

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

**4 740,3 (-7,4%)**

Taux de positivité :

**1,2% (-0,2pt)**

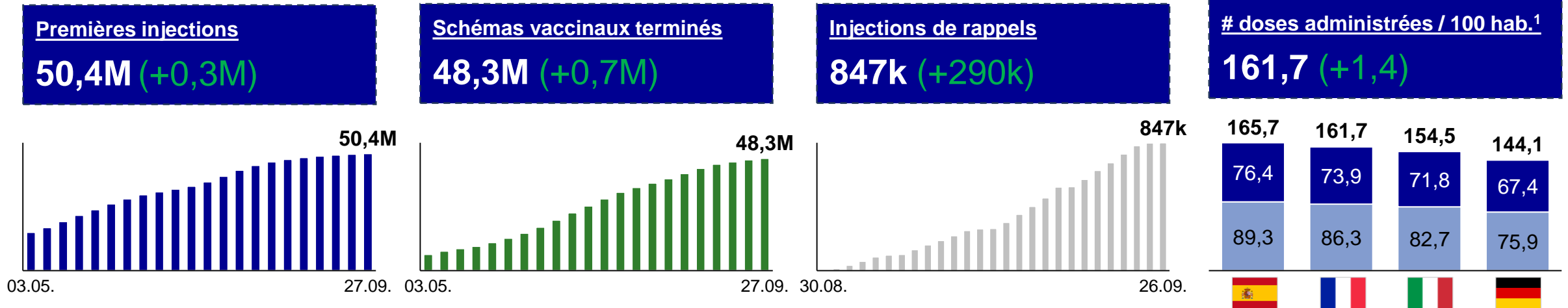
Taux de reproduction effectif (Reff) :

**0,72 (-0,01pt)**

La dynamique de baisse des indicateurs épidémiques se poursuit sur une dynamique en légère décélération par rapport à la semaine dernière. Le **taux d'incidence (58,7)** reste toujours au-dessus du seuil d'alerte sur le territoire national. Le taux de positivité est descendu à 1,2% (-0,2 pt) et le taux de **reproduction effectif à 0,72**.

# Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Le **rythme de primo injections diminue** au fur et à mesure que la couverture vaccinale se rapproche du taux d'adhésion

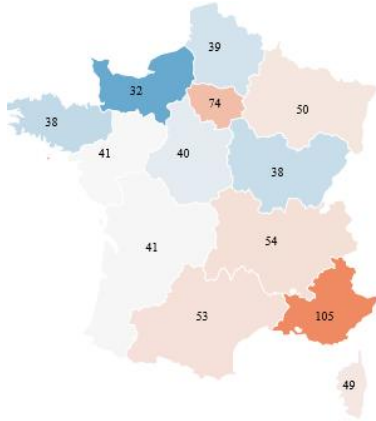
La **vaccination des 12-17 ans reste cependant dynamique** avec déjà 3,6M de primo injections, soit 71% de couverture

La **campagne de rappels monte rapidement en charge** avec un total de près de 850k injections effectuées au 26 septembre

La **France est deuxième de l'Europe** en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, derrière l'Espagne

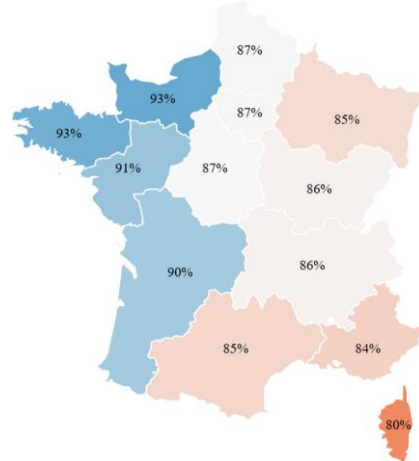
### Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 18 au 24 septembre



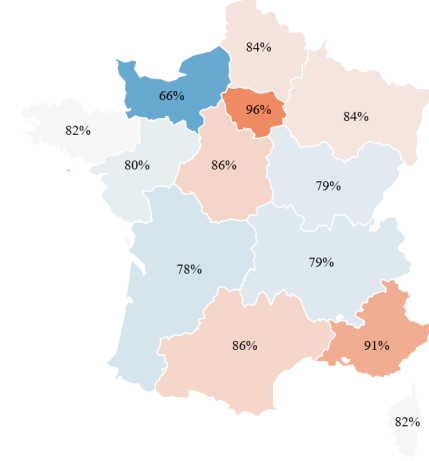
### Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 26 septembre



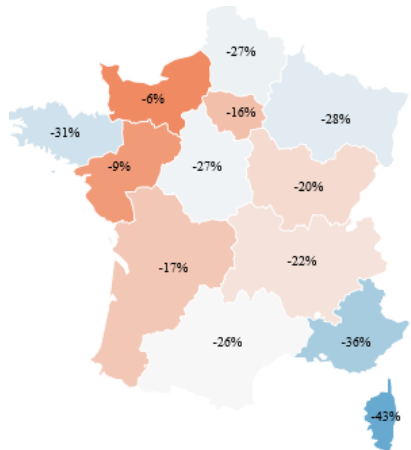
### Taux d'occupation en SC par région

Taux d'occupation en soins critiques au 13 septembre



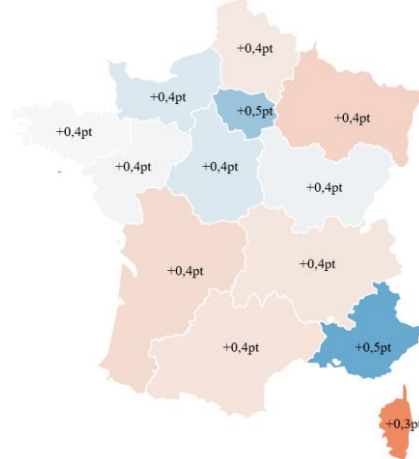
### Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 18 septembre



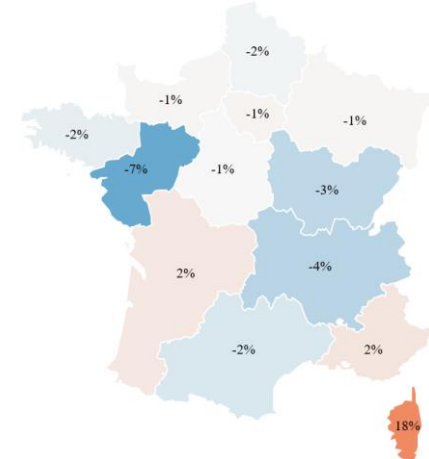
### Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport à la semaine précédente



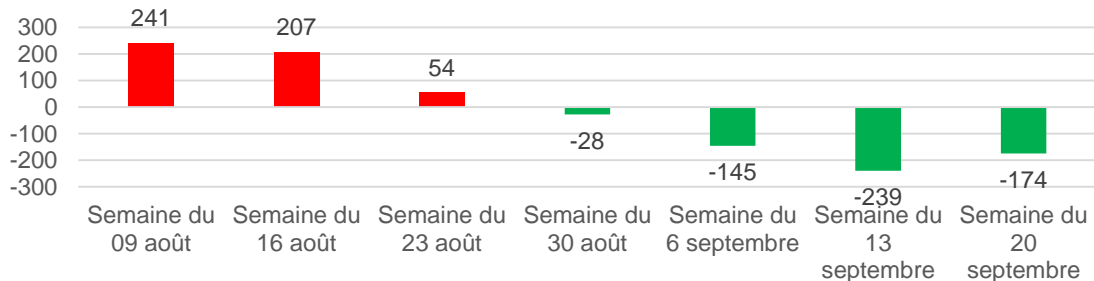
### Evolution du taux d'occupation en SC par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 6 septembre

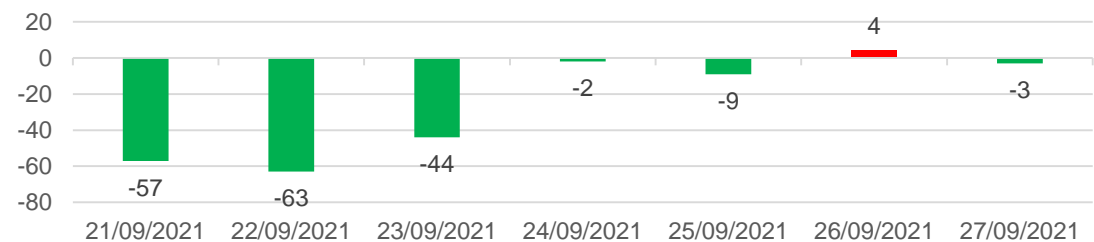


# Le nombre de patients COVID en soins critiques poursuit la baisse observée depuis début septembre

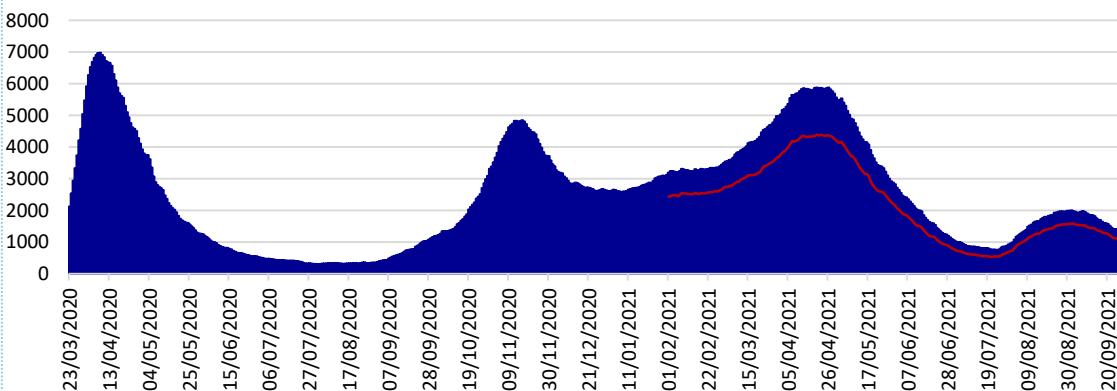
**Evolution hebdomadaire**



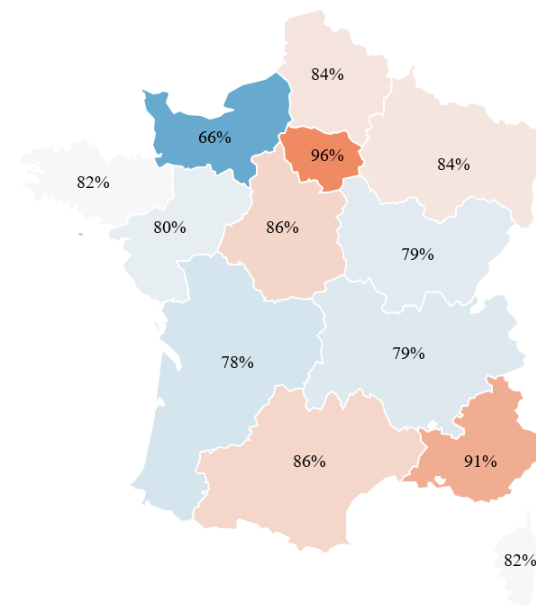
**Evolution quotidienne**



**Patients COVID en soins critiques et en réanimation**

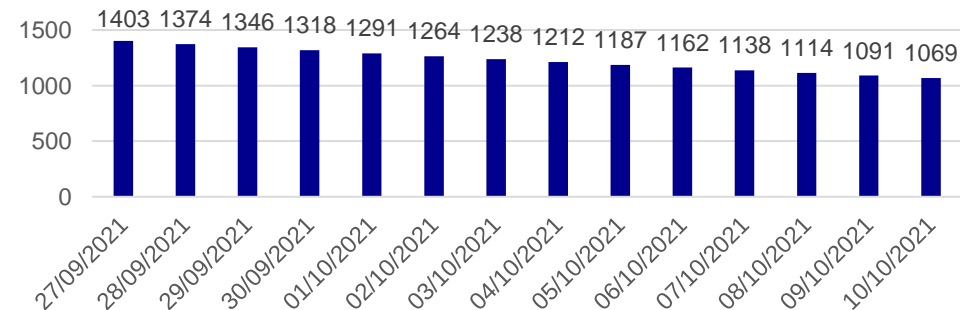


**Taux d'occupation des lits de réanimation à date**



Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 84,9% des capacités déployées au 21 septembre, réparties également sur le territoire.

**Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine**





# Aux Antilles, la circulation virale connaît une amélioration mais les tensions hospitalières restent fortes



## Martinique

La décrue des indicateurs épidémiologiques se poursuit toujours à un rythme lent, avec 560 cas positifs en S38 :

- Le TI est de 168,9 (-22,6% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 5,2% ;
- Le R effectif est à 0,65.



## Guadeloupe

En Guadeloupe, la diminution des indicateurs virologique est rapide :

- Le TI est de 127,6 (-28,6% sur cette 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,54 ;
- le TP est de 3,9.

Le cluster à Saint-Martin est maîtrisé, avec 8 patients C+ en médecine.

## Evolution des mesures de freinage

- **En Martinique : le déconfinement a débuté le 20 septembre** : couvre-feu effectif à 19h et réouverture des ERP avec l'application de jauge et le déploiement progressif du pass sanitaire (pour les clients dans un premier temps puis pour les salariés). Les restrictions de déplacements et de regroupement sur la voie publique restent en vigueur. **La seconde phase du déconfinement devrait débuter mi-octobre.**
- **En Guadeloupe : le déconfinement a débuté le 22 septembre** selon un plan en trois phases. Celui-ci prévoit, pour la première phase, le report du couvre-feu à 20h, la réouverture des ERP avec jauge et application du pass sanitaire ainsi que le maintien de restrictions de déplacements et de regroupement sur la voie publique. Les modalités de la rentrée scolaire sont globalement semblables qu'en Martinique. **La seconde phase interviendra lorsque les seuils fixés auront été atteints.**

## Vaccination



**En Guadeloupe,** 32% de la population totale a reçu au moins une dose et 27,2% dispose d'un schéma vaccinal complet.

**En Martinique,** la situation est assez similaire puisque 32,9% a reçu sa première dose et 28,5% a reçu ses 2 doses



# En Guyane, rebond épidémique constaté sur une grande partie du territoire et saturation de l'offre de soins

## Situation épidémiologique et hospitalière

### Situation épidémiologique

- Rebond épidémique à l'échelle régionale avec une hausse de 8,2% du taux d'incidence sur les 7 derniers jours (TI à 530,8).
- La circulation virale est très élevée à Cayenne avec une hausse du TI sur les derniers jours (TI à 578/100 000), un rebond sur la zone de Kourou et une dégradation très marquée sur le littoral Ouest, Mana et Saint Laurent (TI de 522/100.000).
- Le TI sur la communauté d'agglomération du Centre Littoral (Cayenne) s'élève à 574 / 100 000.
- La Guyane est de loin le territoire où le taux d'incidence est le plus élevé avec de plus un taux de positivité élevé à 17 %.

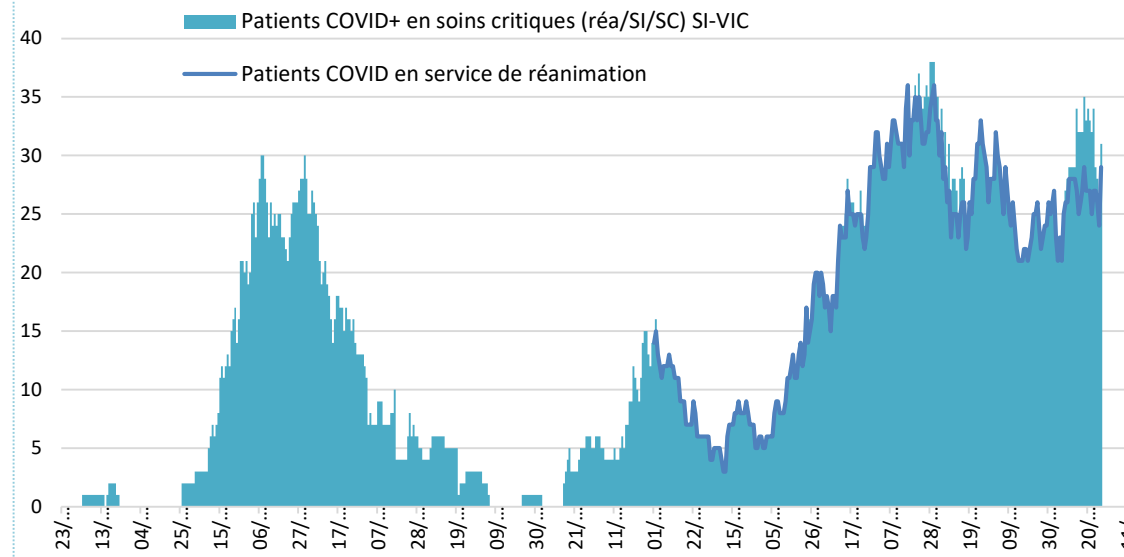
### Pression hospitalière :

- La pression hospitalière est très forte avec sur les derniers jours saturation du capacitaire de soins critiques notamment à l'Ouest. Cette situation intervient alors que la 4ème vague a débuté en S32, sans accalmie après une 3ème vague longue et éprouvante en particulier pour les hôpitaux.
- Une forte pression au niveau des urgences est à noter dans l'Ouest avec de nombreux enfants atteints du COVID et présentant des formes graves (certains sont en attente de transfert vers les Antilles).

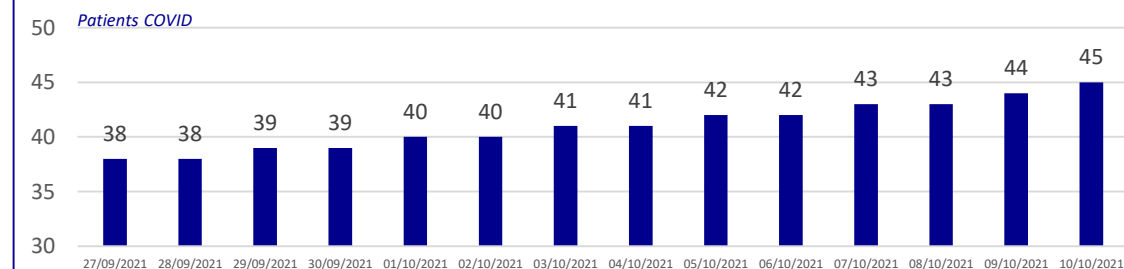
## Vaccination

- En Guyane, 26,8% a reçu une première dose et seulement 22,7% a reçu ses deux doses.
- Le taux de couverture vaccinale est encore très faible et la campagne de vaccination ne parvient pas à décoller malgré la situation dramatique qui s'est produite aux Antilles et la dégradation marquée sur le territoire

## Situation hospitalière



## Projections Pasteur



Les dernières modalisations Pasteur (note 93) sont particulièrement défavorables, avec 50 patients réa-COVID attendus en début octobre. Un nouvel appel à renforts nationaux va être envisagé cette semaine pour armer les lits correspondant au besoin pressenti.



## Mise en contexte

- Entre mars et août 2021, **aucun cas COVID n'avait été détecté en Nouvelle-Calédonie** en dehors des quatorzaines obligatoires à l'entrée sur le territoire. L'immunité naturelle y est donc quasi nulle et la couverture vaccinale est par ailleurs faible (25% de la population totale au 17 septembre).
- Le 6 septembre, 3 cas avaient été recensés.
- Le taux d'incidence semble diminuer ces derniers jours avec à date du 27/09 un TI=795/100.000 alors qu'il dépassait les 1000/100.000 au cours des derniers jours. Une nouvelle modélisation Pasteur a été réalisée mais n'a pas encore été transmise au Gouvernement français.
- Le gouvernement a mis en place un **confinement strict** (prolongé jusqu'au 4 octobre), un couvre feu de 21h à 5h et l'obligation vaccinale pour les voyageurs arrivant en Nouvelle-Calédonie ainsi que tous les résidents de plus de 18 ans. Echanges en cours au niveau local pour envisager le report du déconfinement

## Situation hospitalière

- La tendance est à la dégradation sur le plan hospitalier, avec une quasi-saturation des capacités de réanimation (3 places disponibles en début de semaine sur les 70 lits armés COVID et non-COVID), une trentaine de patients réa-requérants et une évolution des critères de prise en charge conduisant à une baisse de la moyenne d'âge en réanimation.
- Les hôpitaux qui étaient initialement utilisés pour éviter de surcharger les structures hospitalières et fluidifier les admissions, sont désormais également utilisés pour fluidifier les sorties de patients pour libérer du capacitaire

## Appuis proposés et aides de l'Etat

A quelques semaines du 3<sup>e</sup> et dernier référendum, le 17<sup>e</sup> gouvernement (indépendantiste) de Nouvelle-Calédonie peine à demander l'aide de l'État local et central. C'est en veillant à **suggérer, conseiller, plutôt qu'imposer que nous parvenons à partager et faire accepter les principes de gestion de crise** qui désormais relèvent du droit commun en métropole. L'adaptation de la stratégie conjuguée à une augmentation encore plus significative du nombre de COVID + pourrait constituer une contrainte nouvelle quant au déploiement des FSI dans le cadre de la préparation du 3<sup>e</sup> Référendum.

### Renforts humains

**La présidence et le Haut-Commissariat ont sollicité un renfort humain et matériel le 17/09, avec notamment un besoin de plus de 300 professionnels de santé.**



Le MSS a sollicité la solidarité nationale et la réserve sanitaire. Un premier contingent de renforts a été projeté depuis Paris le lundi 20/09 (solidarité nationale : 70 personnes) et un second contingent le vendredi 24/09 (réserve sanitaire : 104 personnes + 5 personnes pour l'appui CUMP+ 1 personne en appui pilotage DASS).



Une mission d'appui technique composée de 6 personnes (hospitaliers, Santé publique France, CCS) a été projetée le 13/09 aux côtés du Haut-Commissariat pour appuyer le territoire dans la gestion de crise et accompagner le territoire dans son expression de besoins de renforts. La mission a pris fin le 20/09.

**Une demande de renforts humains complémentaires a été discutée le mardi 21/09 et doit faire l'objet d'une validation formelle de la part des autorités (193 renforts demandés), au vu de la situation sanitaire et après l'arrivée des premiers renforts.**



Les renforts premiers renforts sont arrivés la semaine dernière avec un total de 71 professionnels de la solidarité nationale, 5 renforts du réseau national de l'urgence médico-psychologique et 104 réservistes sanitaires. Ces renforts ont permis de soulager les équipes sur place, mais n'ont pas conduit pour l'instant à l'ouverture de nouveaux lits de réanimation.



De nouveaux renforts issus de la solidarité nationale seront projetés dès ce week-end pour répondre aux besoins exprimés.

### Renforts matériel

**Les opérations d'envoi de matériels se poursuivent. Le territoire a également sollicité un don d'anticorps monoclonaux (Ronapréve) auquel l'Etat va répondre favorablement.**



## Situation épidémiologique et hospitalière

### Indicateurs épidémiologiques

- Le taux d'incidence est en nette baisse puisqu'à la date du 23 septembre. Il était estimé à 80/100 000 à Tahiti et Moorea, 203/100 000 dans les Iles-sous-le-Vent, 137 à Tuamotu, 631/100 000 dans les Iles Marquises et 144/100 000 dans les Iles Australes.
- Ces indicateurs de suivi virologique demeurent cependant fragiles et nécessitent une vigilance notamment dans les Iles Marquises
- Le variant delta est identifié sur 100% des prélèvements analysés

### Hospitalisation :

Au 24 septembre, la Polynésie dénombre **107 hospitalisations COVID dont 28 patients COVID en réanimation.**

## Vaccination

- La campagne de vaccination continue de s'intensifier avec l'adoption le 23 août 2021 de la loi vaccination Pays visant à étendre l'obligation vaccinale.
- Le public cible est plus large qu'en métropole et a deux mois pour se faire vacciner.

 **L'envoi des doses de vaccin est réajusté en conséquence**

## Mesures de freinage

- Les mesures de freinage ont été prolongées jusqu'au 20 septembre et à compter du 20 septembre une levée progressive du confinement avec un maintien du couvre-feu et la réouverture des écoles a été mise en place.
- Le confinement est maintenu le week-end dans les îles les plus peuplées, mais il est levé en semaine. Les restaurants peuvent rouvrir et le sport est autorisé, en dehors des compétitions. Les musées, salles d'exposition et cinémas sont en revanche fermés.
- Les rassemblements de plus de dix personnes sont interdits.
- **Ces mesures de freinage sont inchangées la semaine du 27 septembre, hormis le couvre-feu qui passe à 21h.**



## Envoi de renforts en Polynésie française



Dès le 8 août les autorités locales en Polynésie française ont sollicité le Gouvernement français pour bénéficier de l'intervention de la réserve sanitaire.

➔ Mi-août deux contingents successifs de la réserve sanitaire nationale **(28 professionnels de santé) sont arrivés sur place.**

Un nouveau besoin de renfort a été exprimé le 25 août

➔ Le MSS a lancé un appel à la solidarité nationale pour venir en soutien des équipes hospitalières de Polynésie française. Le 1<sup>er</sup> septembre un nouveau contingent de 86 professionnels de santé (36 réservistes sanitaires et 50 professionnels projetés par le ministère chargé de la santé) a été projeté en appui du territoire polynésien.

➔ **Le 3 septembre, ce sont 69 nouveaux renforts qui ont été projetés** : 64 réservistes sanitaires et 5 professionnels issus du réseau national de l'urgence médico-psychologique.

De nouveaux besoins de renforts ont été exprimés par le territoire début septembre, afin de leur permettre d'armer de nouveaux lits de réanimation (cible à 63 lits).

➔ **25 professionnels issus de la solidarité nationale ont été projetés lundi 13/09, et 19 professionnels de la réserve sanitaire l'ont été le 15 septembre**

Fin septembre, des besoins de renforts ont été exprimés par le territoire en kinésithérapeutes.

➔ Une alerte a été lancée au titre de la solidarité nationale permettant d'envoyer 4 professionnels de santé le 21 septembre

➔ **Actuellement sont déployés des renforts de la réserve sanitaire (136 renforts), de la solidarité nationale et du réseau national (31 renforts) de l'urgence médico-psychologique (5).** Le territoire a exprimé un besoin de maintenir une partie des renforts pour la réanimation jusqu'à la fin du mois d'octobre, ainsi que des besoins complémentaires pour la prise en charge du post-COVID. Ces renforts seront projetés le samedi 02/10 (solidarité nationale) et la réserve sanitaire pourra être sollicitée pour un retrait progressif des renforts.

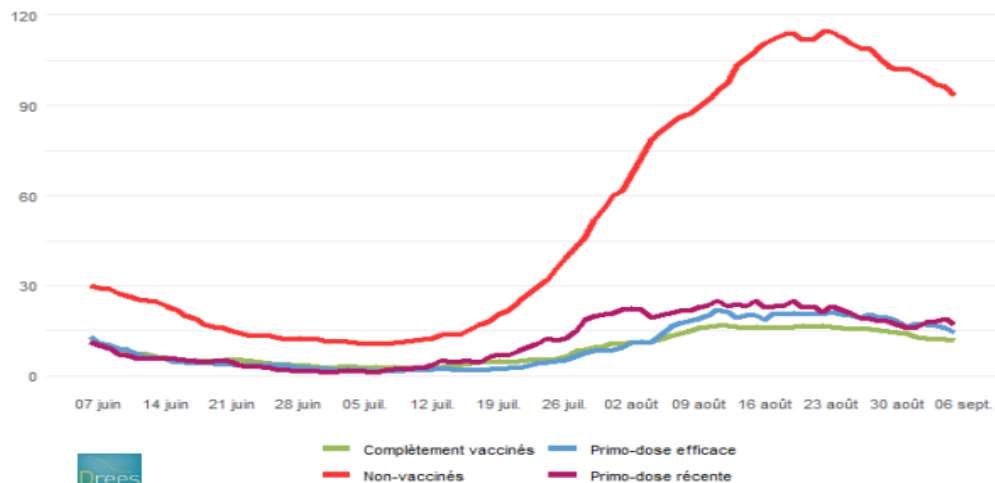
**Au total, 268 renforts ont été envoyés en Polynésie.**

# Les non-vaccinés comptent cinq fois plus de décès que les vaccinés, à population comparable

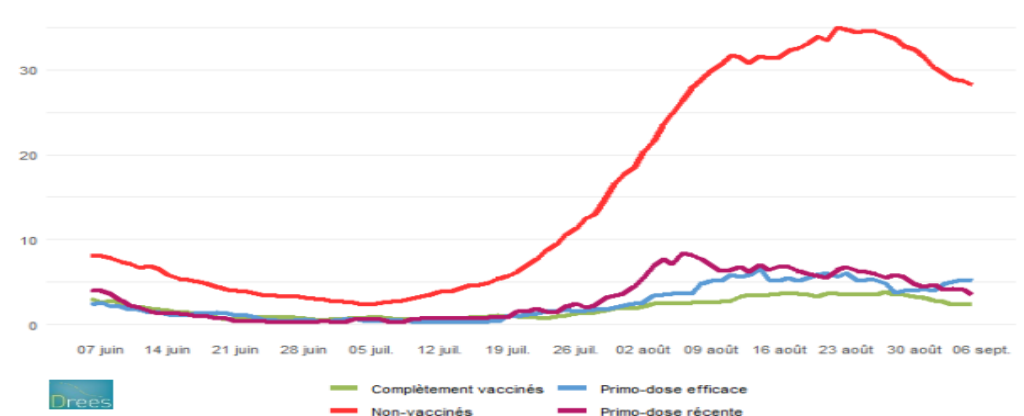
## 80% des admissions en soins critiques sont le fait de personnes non vaccinées

- Entre le 6 et le 12 septembre 2021, le nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants non-vaccinés s'élève à 216, alors qu'il n'est que de 28 pour 100 000 habitants vaccinés. **Il y a ainsi près de 8 fois plus de tests positifs parmi les personnes non-vaccinées** que parmi celles complètement vaccinées à taille de population comparable.
- Parmi les personnes entrées à l'hôpital entre le 6 et le 12 septembre 2021 dont un test RT-PCR positif a pu être identifié dans SI-DEP, **79% des admissions en soins critiques et 71% des admissions en hospitalisation conventionnelle sont le fait de personnes non vaccinées** alors qu'elles ne sont que 28% au sein de l'ensemble de la population résidente.
- On comptabiliser 14 décès pour 1M de personnes non-vaccinées contre 3 pour les personnes complètement vaccinées. Il y a 5 fois plus de décès chez les personnes non-vaccinées que parmi celles complètement vaccinées.

Nombre d'entrées en hospitalisation conventionnelle pour un million de personnes selon le statut vaccinal



Nombre d'entrées en soins critiques pour un million d'habitants selon le statut vaccinal



# Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France lors de la 4ème vague n'est plus corrélé au taux d'incidence

## À noter :

On compte depuis le 1er juillet 2021 3 850 décès en France métropolitaine. Sur le même intervalle de temps (89 jours) pendant le pic de la vague automnale (1er octobre au 28 décembre 2020, 2ème vague), 22 158 personnes étaient décédées.

Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

